



PROGRAMME DE FORMATION BE

Le permis BE permet de conduire des véhicules :

- dont le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg
- dont la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

• LA FORMATION THÉORIQUE :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut se faire soit dans l'une de nos agences via nos box multimédias, via l'un de nos moniteurs ou à distance via nos cours et tests de code en ligne. La formation théorique ne concerne que les élèves dont le Code n'est plus valable.

La formation théorique porte sur :

- les **dispositions légales** en matière de circulation routière
- le **conducteur** : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite
- la **route** : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- les **autres usagers de la route** : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégorie de véhicule et les différentes conditions de visibilité de leur conducteurs
- la **règlementation générale**
- les **gestes de premiers secours**
- les **précautions** nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Les **éléments mécaniques et autres équipements** liés à la sécurité
- Les **équipements de sécurité** des véhicules
- Les **règles d'utilisation du véhicule** en relation avec le respect de l'environnement

LA FORMATION PRATIQUE :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité le travail..., l'auto-évaluation.



LE PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul	Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule et circuler dans des conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Connaitre et vérifier les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord	Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque	Connaitre et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles)	Croiser, dépasser et être dépassé	Connaitre les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des ensembles et les recommandations à appliquer
Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur	Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Savoir préparer un voyage longue distance en autonomie
Diriger l'ensemble en marche avant et marche arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision	Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations	Connaitre les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoise	Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter, secourir
Regarder autour de soi et avertir	Tourner à droite et à gauche	Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation	Connaitre les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)

<p>Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul</p>	<p>Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule et circuler dans des conditions normales.</p>	<p>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.</p>	<p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>
<p>Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures)</p>	<p>Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</p>	<p>S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</p>	<p>Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence</p>
<p>Savoir réaliser un attelage et un dételage</p>	<p>Franchir les ronds points et les carrefours à sens giratoire</p>	<p>Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</p>	<p>Pratiquer l'écoconduite</p>
		<p>Connaître les règles relatives à la circulation interfiles des motocyclistes. Savoir en tenir compte</p>	
		<p>Conduire en déclivité</p>	
		<p>Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</p>	
		<p>Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts</p>	



LES EXAMENS DE LA CATÉGORIE BE

• EXAMEN PRATIQUE

Cette épreuve dure environ 60 minutes et comprend successivement :

- une épreuve hors circulation
- une épreuve en circulation

L'épreuve en circulation seule est de 30 minute.

• L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

Elle est composée de plusieurs exercices :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- L'attelage et le dételage d'un ensemble,
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut que l'examen ait été mené à son terme, avoir obtenu un minimum de 18 points, ne pas posséder de note éliminatoire et avoir un résultat favorable au test de maniabilité.

Le candidat conserve le bénéfice de cette épreuve hors circulation pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

• L'ÉPREUVE EN CIRCULATION

Le candidat doit avoir satisfait à l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve en circulation dure 30 minutes et se déroulera en et hors agglomération. Elle a pour objet de contrôler les aptitudes du candidat à procéder aux contrôles et vérifications précédents le départ en circulation et de vérifier que ses aptitudes techniques et son comportement lui permettent de circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

L'épreuve se déroule sur des zones d'évaluation variées.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule ;
- suivre un itinéraire établi en se guidant seul ;
- conduire dans un souci d'économie ;
- être courtois envers les usagers les plus vulnérables.

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, Le candidat doit obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat.

Le candidat peut connaître le résultat l'épreuve pratique au plus tôt le lendemain après l'avoir passée en se connectant sur la plateforme «RDVPermis».

Si le candidat réussit l'examen du permis, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sera son justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant le titre de permis de conduire.

Ce document est valable 4 mois maximum.